L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 26 JUIN 1845.

PUBLIE PAR MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

[illegible]

Leonard Sturtevant & Co., MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS, VENDENT EN GROS DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN Savon, Chandelles, Thés, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c. No. 19, rue de la Vieille-Levée, Nouvelle Orléans. 9 juin—1 an

DORSEY, VINCENT & Co. ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES, No. 63, rue de Chartres—Nlle Orléans. [illegible] particulièrement des ventes de Marchandises [illegible], par colis et par petits lots. Ils feront les avances libérales sur Marchandises destinées à être vendues.

W. E. MURPHY, AVOCAT ET CONSEILLER. Bureau No. 24, rue d'Orléans—Place St. Antoine.

WILLIAM DAVIDSON & CO. AGENS EN COTON, ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES Rue du Canal, No. 81. N. Orléans. 2 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien. Magasin en gros de Drogues, de Peintures d'Huiles, de Médicaments spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c. [illegible] Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans.

MORTON & Co. MARCHANDISES SECHES, No. 25, rue des Magasins. Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés. 2 nov—1an

George Buchanan, Andrew Buchanan, Robert Buchanan, John O. Agnew. **Geo. & Robt. BUCHANAN & Co.** *Marchands Commissionnaires,* [illegible] Tchoupitoulas, No. 82, Nouvelle-Orléans.

NORTH & BROTHERS, MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES, *Rue des Magasins,* Encoignure de celle de la Commune, NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible] HARROD, FRANCIS D. DARLING, G. FORTE. **HARROD, DARLING & Co.** *Marchands Commissionnaires et Expéditeurs,* Agents de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans No. 48, rue de la Commune, Nouvelle-Orléans.

DAVID & CHAPUS, IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS Vendent en gros et demi-gros, No. 93, rue de Chartres, près celle Conti. 5 févr.

J. F. BERCIER, FRANCISCO TIO. **J. F. BERCIER & Co.** Commissionnaires et marchands en général, No. 46 Vieille Levée ont constamment un assortiment de groceries fraîches, vins, liqueurs, etc., à des prix libéraux. 26 oct Nouvelle Orléans.

F. LAMPRE, IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS, En Produits de la Havane. SUCRE. CAFE. TABAC. CONFITURE.

EMILE JOHNS, MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES. Café, Sucre, Tabac, Cigares.

A VENDRE—[illegible] de Sucre raffiné de Boston, sucre en pain, [illegible] constamment en main, et à vendre par NORCROSS & FOLDICK, 48 Gravier.

AVIS—[illegible] est changé [illegible] de commerce [illegible] de W. F. Vredenburgh & Co. [illegible] FIELD & Co., 30, Vieille Levée.

W. F. VREDENBURGH & Co. No. 30, Vieille Levée [illegible]

AVANCES faites sur consignations [illegible] MERLE, BEYLLE & Co. 79 Tchoupitoulas.

AVIS—Messieurs J. C. STOUSE et SEBASTIEN [illegible] associés dans notre maison, [illegible] CHARLES ODIER & Co.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE L'ECLAIRAGE AU GAZ—10 juin 1845. TOUTES les personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la Compagnie de l'Eclairage au Gaz et de Banque de la Nouvelle Orléans, [illegible] JAMES ROBB, Président. 13 juin—30

Bureau de la Compagnie d'assurance sur la Marine de l'Ouest et le Feu. Nlle Orléans, 7 juin 1845. A une assemblée des Actionnaires de cette compagnie [illegible] F. N. WOOD, Chairman. DAVID HADDEN, Secrétaire.

ASSURANCE MUTUELLE—Les actionnaires de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest, [illegible] SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY de New York, [illegible] HUIT CENT MILLE PIASTRES. [illegible] L. MATHEWS.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE. COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN—Bureau rue du Camp, No. 44. Directeurs: W. A. Gasquet, Président. Wm. W. Montgomery, P. P. Ducongé, A. Gordon, J. C. Harrison, J. B. Leblanc, Edw. Swift, R. W. Montgomery, W. C. Hunter. CHS. BRIGGS, Secrétaire. [illegible]

BUREAU D'AGENCE GENERALE. [illegible] L. BERCIER, Père. Références: [illegible] F. Pascal, F. Tio.

CHANGEMENT DE DOMICILE. [illegible]

LE DOCTEUR PECQUET, [illegible]

Mme. DEBRAYAUX, DIRECTRICE D'INSTITUTION, [illegible] UNE DAME [illegible]

Dr. Stephen H. Bardasch, rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines [illegible]

Nouvelle-Orléans : JEUDI MATIN, 26 JUIN 1845.

A cause de la solennité de ce jour, l'*Abeille* ne paraîtra pas vendredi.

Arrivée d'une Escadre française.—Le navire à vapeur Alabama, arrivé hier soir de Pensacola, annonce qu'une escadre française entrait dans ce port au moment où il en sortait. L'escadre américaine était revenue de Véra-Cruz, et la frégate anglaise Eurydice était également à Pensacola.

LES POMPIERS DE LA PREMIERE MUNICIPALITE.

Hier les compagnies de pompiers de la première municipalité se sont rendues devant la mairie pour remettre leurs pompes, ce qui est par le fait une dissolution du corps des pompiers dans la municipalité.

Les pompiers se plaignent tout haut du Conseil. Il paraît que le Conseil a pris diverses mesures qui ont grandement mécontenté les pompiers—entre autres la résolution qui n'alloue que $500 annuellement à chaque compagnie, au lieu de $750 qu'on avait allouées jusqu'à présent,—et une autre infligeant une amende de $50 à chaque compagnie qui ne se rendrait pas à un incendie. Ils assurent—1o. que $750 couvrent à peine les dépenses, et qu'une diminution d'allocation leur imposerait une charge pécuniaire trop onéreuse; 2o. que l'amende de $50 est injurieuse, attendu qu'elle semble impliquer une accusation de négligence nullement méritée.

A l'apparition de ces ordonnances, les compagnies se réunirent et résolurent de réclamer par une pétition auprès du Conseil, mais avec la résolution bien arrêtée, dans le cas où l'on ne ferait pas droit à leur réclamation, de remettre les pompes.

Le Conseil ayant persisté dans sa résolution, malgré le veto du maire, à sa dernière séance, les compagnies ont remis leurs pompes hier soir. Il est probable cependant que tout cela s'arrangera.

COLLEGE JEFFERSON.—Ainsi qu'on le verra dans une autre colonne, les examens sémestriels de cet établissement auront lieu durant les quatre premiers jours de la semaine prochaine. Ce sont là pour les parents des solennités auxquelles ils ne doivent pas manquer; et l'intérêt qui s'attache à l'instruction de notre jeunesse, y entrainera sans doute bon nombre de nos concitoyens. Sous une direction intelligente et zélée, les jeunes élèves de Jefferson ont dû faire de véritables progrès qu'on doit se faire un plaisir de constater. La présence d'un grand nombre d'auditeurs serait assurément pour eux un vif encouragement, et il serait bien de ne point le leur refuser. Les examens sémestriels auront d'ailleurs cette année un attrait tout particulier; ils seront accompagnés de curieuses expériences de physique et de chimie. On sait que le collége Jefferson possède un cabinet assez riche déjà en instruments; et c'est un avantage qui appartient à bien peu de nos établissements d'instruction publique.

Mission d'Angleterre—La nomination de M. Louis McLane, au poste de ministre résident en Angleterre en remplacement de M. Edward Everett, que l'on rappelle, est reçue avec une faveur presque générale par la presse. Ce n'est pas la première fois, on le sait que cet honorable citoyen va en Angleterre avec ce même titre. La manière distinguée dont il a rempli autrefois sa mission, donne tout lieu d'espérer que les Etats-Unis seront dignement représentés dans la crise assez difficile où nous nous trouvons aujourd'hui.

"Cette nomination, dit le Whig de Richmond, est heureuse et judicieuse, ce nous semble. M. McLane est plein d'expérience, de modération, de lumière et de perspicacité; il est en outre, nous le savons par expérience, infatigable, habile et doué d'adresse et de dextérité. Ce n'est point un homme de parti violent; il n'a aucune monomanie en politique. Enfin ce sera le bon sens, et non point quelque système fantasque, qui réglera sa conduite."

La Tribune de New-York ne paraît pas moins satisfaite: "Nous ne savons pas, dit ce journal, quel est le parti de M. McLane, ni s'il en a un; mais ses services passés au Sénat et dans le cabinet le recommandent à juste titre à la confiance du peuple américain. Si on laisse à M. McLane une latitude suffisante, on peut espérer une prompte et honorable solution de la question de l'Orégon.

Le choix que M. Polk a fait de M. McLane, nous semble honorable pour tous les deux. Le dernier n'avait sollicité aucun emploi du gouvernement, et l'offre de la mission en Angleterre est allé le trouver au milieu des travaux privés auxquels il se consacrait depuis sa sortie des affaires.

CHRONIQUE LOCALE.

Dans l'affaire de Cruzat vs. Davis—la Cour Suprême a confirmé le jugement de première instance et décidé que la place de Coroner était à la discrétion du gouverneur.

COUR CRIMINELLE—Divers accusés comparaissaient pour entendre lire leur acte d'accusation.

—Wm. Saunders, accusé d'assaut avec tentative de viol sur un enfant nommée Catherine Fletcher, a été mis en jugement et trouvé coupable d'assaut seulement.

—Thomas McKnight, accusé d'avoir volé une montre d'or à Cayetano Gil, a été mis en jugement et acquitté.

Hier matin le recorder Baldwin ayant reçu du docteur Stone, un certificat constatant que Petit blessé la veille par Henriette Blanchard, allait mieux et se trouvait presque hors d'affaire—il a admis ladite Blanchard à caution en $2,500.

John McGee arrêté sous l'accusation d'avoir volé une barre de fer chez MM. Richards et Montgomery a été renvoyé à la maison de travail pour un mois par le recorder Génois.

Un nommé le Dr. Raimbert de St.-Amant, connu du public ces jours derniers, dans une feuille, un long détail sur les mauvais traitements qu'il prétend avoir éprouvé à Haïti, a été arrêté par les officiers de police de la première municipalité comme homme dangereux et suspect. Nous ferons connaître, dans notre prochain numéro, les motifs qui ont donné lieu à cette arrestation.

Hier le capitaine Youenès de la 1re municipalité a arrêté un esclave nommé Peter, accusé d'avoir mis le feu à une vieille maison au coin des rues Ursulines et Villeré.

John Dupleys, a été arrêté par la police de la municipalité, sous la prévention d'avoir pénétré dans la maison de M. Murphy, au bassin, pour y commettre un vol.

John Duffy a été envoyé devant la Cour Criminelle par le recorder Baldwin, sous l'accusation d'avoir celé des objets qu'il savait avoir été volés par un esclave de M. Whiting.

John Johnson, a aussi été envoyé devant la Cour Criminelle par le recorder Baldwin, sous l'accusation de s'être parjuré dans une déposition.

INCENDIE—Hier soir, vers 11 heures, le feu a éclaté dans les Batisses en Triangle, situées rue Delord, entre la Nouvelle Levée et le fleuve. Deux de ces magasins ont été consumés, et les autres gravement endommagés.

ACCIDENT—Un jeune enfant a été renversé par une charrette, hier après-midi, dans la rue Bourgogne; heureusement il n'est pas dangereusement blessé. Le conducteur, nègre esclave, a été arrêté. On dit que l'accident ne peut être attribué à la négligence du charretier.

"On vient suivant le Norfolk *Beacon*, de donner des ordres au Département de la guerre, pour monter les batteries de diverses fortifications, dans le but de protéger les côtes sur l'Océan Atlantique. On ajoute qu'il y a au fort Monroe des troupes activement engagées à exécuter ces ordres. Le complément des pièces (parmi lesquelles il y en a de 42) pour l'armement du fort, montera à environ trois cents—ce qui, avec la batterie du fort Calhoun, constituera une force capable de résister aux flottes des plus formidables puissances Européennes.

Le Détroit *Daily Advertiser* donne quelques faits qui prouvent que le parti locofoco est le même partout:

"Nous avons, dit l'*Advertiser*, le plus curieux anti-bank parti qui existe. C'est lui qui a incorporé toutes les banques qui existent dans l'Etat, c'est lui qui a passé le premier acte de suspension et autorisé trente ou quarante banques nouvelles à ne pas payer en espèces; c'est lui qui a eu la direction de ces banques, c'est lui qui les a exploitées de toutes les façons, et c'est lui pourtant qui, lorsqu'elles manquent, accuse les Whigs de tout le mal. Au commencement ce système de crier au voleur, lorsqu'on a l'objet volé dans la poche, afin de faire diversion, était bon autrefois; mais il commence à être usé." Le tout est trop connu.

On se rappelle la correspondance de Washington du *New York Herald*, portant que "M. Polk ayant changé d'opinion sur la question du Texas et écrit diverses lettres constatant ce changement, il se trouvait à la merci de M. Van Buren et de ses amis qui étaient possesseurs de cette correspondance compromettante."

Maintenant l'organe de M. Polk, le Washington *Union*, déclare de la manière la plus positive que ces faits sont faux; que jamais cette correspondance compromettante n'a existé et que, par conséquent, tout l'échafaudage bâti là-dessus sombrait à plat.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*:

"*Début de la Compagnie Française.*—Ce début est un triomphe qui assure à la compagnie une suite non interrompue de succès et de recettes fructueuses. L'heure avancée à laquelle a fini la représentation, ne nous permet pas d'entrer dans tous les détails de cette soirée, qui a été une inauguration pleine de promesses. Nous nous bornerons à dire que jamais une compagnie d'opéra plus complète, plus riche en chanteurs et actrices, ne s'est encore produite sur aucun théâtre de New-York.

L'orchestre a été digne de lui-même, digne de son chef. Son exécution a été marquée au coin de l'énergie et pleine d'ensemble.

"*Accident sur le Chemin de Fer.*—Mercredi dernier, les wagons de Philadelphie à New York, se trouvant à quelques milles de Newark, culbutèrent et [illegible] par deux vaches qui se trouvaient sur le [illegible] de terrain avant qu'on ne pût arrêter la locomotive. Les passagers coururent un grand danger, mais heureusement ils en furent quittes pour la peur et quelques heures de retard.

Vengeance d'un Voleur.—La semaine dernière, le juge Wilson avait condamné un voleur à 5 ans de pénitentiaire. La nuit dernière, le condamné est parvenu à s'échapper de sa prison, et il s'est rendu dans la maison de son juge auquel il a volé son chapeau et une paire de bottes neuves.

"L'OMNIBUS A VINGT-DEUX CHEVAUX.—Hier, dans l'après-midi, MM. Kipp et Brown, propriétaires d'omnibus dans New-York, ont fait promener dans Broadway un nouvel omnibus conduit par vingt deux chevaux blancs et un *seul* cocher. Une grande foule assistait à ce spectacle."

"JOURNAUX DE NEW-YORK.—On compte 391 journaux dans l'Etat de New York. 13 paraissent tous les jours, 6 deux fois par semaine, 2 trois fois par semaine, et 83 autres, appartenant au parti whig, sont hebdomadaires. Il y en a 8 quotidiens, 3 deux fois par semaine, et 96 hebdomadaires dans le parti des démocrates. Il y en a 9 autres quotidiens, 6 publiés deux fois par semaine, 1 trois fois par semaine, et 83 autres hebdomadaires qui sont neutres, religieux, etc., 2 quotidiens et un hebdomadaire appartiennent aux natifs, 5 autres sont pour l'agriculture, 5 pour la tempérance, et 5 pour l'abolition, 4 irlandais, 4 allemands, 2 français, 1 écossais, 3 maçoniques, 1 millériste, 1 mormoniste; 1 fourriériste, 1 pour les militaires, 1 pour les modes et 2 pour les banques. Il y a aussi à New York 5 réimpressions des Magasins et Revues anglaises.

"AMOUR ET TENTATIVE DE SUICIDE.—Samedi soir, la promenade de *la batterie* était couverte d'une foule de promeneurs, lorsqu'un jeune homme mis avec élégance, et paraissant appartenir à une bonne famille, s'approcha de la rivière et s'y précipita. Les promeneurs, au nombre desquels se trouvait l'officier Bowyer, accoururent en masse à la place où le jeune homme venait de disparaître. Un batelier qui se trouvait à quelque distance, fit force de rames et parvint à retenir l'inconnu, et le conduisit à terre. Celui-ci déclara se nommer Leonard Boram, et dit qu'il avait attenté à ses jours parce que sa mère s'opposait à son mariage avec une jeune Miss qu'il adorait. L'objet de cette passion est-il—un, une jeune fille, d'une vertu plus que suspecte, pensionnaire d'un de ces bouges qui abondent dans New-York. Où l'amour va-t-il se nicher?"

On pense que le colonel *Todd*, ministre en Russie, sera destitué pour faire place au colonel Butler, du Kentucky. Le New York *Express* trouve ce changement projeté contraire à l'intérêt public, qu'il suggère à M. Polk l'idée de donner de l'argent à M. Butler, mais non la place qu'il remplirait tout de travers.

La Convention abolitioniste tenue à Cincinnati a été si bruyante que la police a dû intervenir pour rétablir l'ordre.

M. Edward L. Carey, éditeur d'un grand nombre d'ouvrages et imprimeur distingué, est mort à Philadelphie le 16. On le regrette beaucoup. Sa mort est considérée par tous les journaux comme une calamité publique.

On a encore fait une tentative d'incendier l'académie des Beaux Arts à Philadelphie; mais on s'est rendu maître du feu avant qu'il n'eut causé aucun dommage. C'est aussi encore une fois l'œuvre d'un incendiaire; comment se fait-il donc qu'on ne puisse mettre la main sur le coupable? Que fait la police de Philadelphie?

La santé de M. McDuffie s'améliore rapidement—on pense qu'il pourra prendre son siége au Sénat à la prochaine session du Congrès.

Nous voyons par le New York Herald que le navire Stephen Lenman, arrivé le 16 à New York venant de Canton en quatre-vingt quatre jours, a apporté des dates plus récentes de la Chine, mais nulle nouvelle importante.

La Législature du Connecticut s'est ajournée le 14 du courant. Parmi les mesures de la session on remarque des résolutions en faveur de la distribution du produit des terres publiques et d'autres résolutions contre l'annexion du Texas.

Dans une lettre adressée par M. McDuffie à la société connue sous le nom de Free Trade League, de Londres, on trouve le paragraphe suivant:

"Je vois habituellement la prospérité de Manchester avec autant d'intérêt et de plaisir que celle de Charleston ou de New York, et beaucoup plus que celle de Boston que je suis forcé de considérer comme le fruit d'une injuste oppression et d'un système de pillage organisé &c."

Ainsi, M. McDuffie préfère la prospérité de Manchester en Angleterre à celle de Boston aux Etats-Unis—Mais pourquoi? L'Angleterre n'a pas plus que les Etats-Unis adopté les doctrines de la liberté commerciale illimitée—Et Manchester est exactement aux districts agricoles ce que Boston est au Sud et à l'Ouest de l'Union. Il est si difficile d'être conséquent, surtout quand on s'engage dans une mauvaise voie.

EXTRAORDINAIRE—La prison du comté de Beaver, Pennsylvanie, a été absolument vide pendant environ deux mois—Et la cour du comté qui se réunit dernièrement, fut obligée de s'ajourner immédiatement faute d'affaires. Heureux pays où les juges dorment et où les prisons sont vides.

Il y a eu dernièrement à New-Providence une rixe dans laquelle Willie Trice a été sévèrement blessé d'un coup de pistolet par Thomas Atkinson Jr.—On espère que la blessure ne sera pas mortelle. La justice instruit.

"Suivant les anciennes lois hongroises (dit un quidam, lequel est ou doit être un vieux garçon incorrigible) un homme convaincu de bigamie était condamné à vivre avec deux femmes dans la même maison. En conséquence le crime était fort rare."

Histoire de New York.—Le docteur O'Callaghan va incessamment publier une "Histoire de N. York." Le premier volume comprendra toute la période Hollandaise (1609 à 1654) pour la parfaite intelligence de laquelle M. O'Callaghan a été obligé d'apprendre le Hollandais. On dit beaucoup de bien de cet ouvrage.

On assure qu'il y a eu de 1700 à 1844,—101 tremblements de terre en Angleterre, 138 en Ecosse et 17 dans le pays de Galles, en tout 256.

Une jeune personne de la rue Magnolia, à Philadelphie, âgée d'environ seize ans, s'est tuée en avalant du sublimé corrosif, parce qu'un homme qu'elle aimait avait épousé une autre femme. *La Mirror*, dit avec raison, que c'est un acte de folie.

Ce qu'il en coûte pour fumer.—M. Yates voulait fumer dans son salon, madame Yates ne le voulait pas. De là querelle et séparation. Mais le mari a dû payer après séparation $30,000, reconnus comme dot. C'est payer fort cher le plaisir de fumer.

Variétés.

DEUX EXCENTRIQUES ANGLAIS.

SELWIN, THEODORE HOOK.

Les biographies ont encore le don d'amuser le public britannique; Londres a récemment vu imprimer les vies de deux hommes d'esprit fort peu connus parmi nous; en voici quelques traits:

George Selwyn, né en 1719, mort en 1791, fut tout aussi spirituel que Théodore, mais il s'était donné la peine de naître dans une position plus fortunée; il appartenait à l'aristocratie, il avait une grande fortune; il était investi de divers emplois, ses fonctions se bornaient à en toucher les appointements; il fut membre du parlement pendant presque toute sa vie, mais il n'y prit jamais la parole. Il était connaisseur et plus expert en fait d'objets d'art et de curiosité et en modes; lors de ses fréquents voyages à Paris, il était chargé d'une foule de commissions pour semblables achats de la part de toutes les beautés qui charmaient la cour de Georges III.

Tout Anglais doit payer son tribut à l'excentricité: Selwyn avait la manie de voir des morts et d'assister aux exécutions capitales. On le prévenait des pendaisons un peu notables qui devaient subir leur sort dans les provinces, et il partait en poste. Il se rendit à Paris pour voir le supplice de Damiens, et il se remit en route une demi-heure après, sans que sa voiture eût été déchargée. Lord Holland étant sur son lit de mort, apprit que Selwyn était venu demander de ses nouvelles. "S'il revient, dit le duc, qu'on le fasse monter; si je vis, je serai charmé de le voir; si je ne suis plus, c'est lui qui aura tout le plaisir de l'entrevue."

La correspondance de Selwyn abonde en anecdotes; mais elles se rapportent à des personnages qui n'excitent aucun intérêt en France; nous nous bornerons ainsi à deux citations fort courtes:

L'une sera relative au célèbre Fox; il était perdu de dettes, plongé dans un inextricable abîme financier; ses amis politiques résolurent de venir à son secours; une souscription fut ouverte; elle procure une certaine somme; un d'eux fit observer que pareille offre devait être faite d'une façon délicate. "Je ne sais trop comment Fox prendra la chose.—Vous pouvez compter qu'il la prendra tous les trois mois," répliqua Selwyn.

Un baronnet écrit à Selwyn pour signaler un cheval à son attention; circonstance fort insignifiante; mais l'épître est originale.

"Monsieur, le docteur Thistlewaite est mort, dont il n'a plus que faire de ses chevaux; ils vont être vendus à l'encan. Parmi eux, il s'en trouve un qui doit vous convenir. Il est tellement robuste qu'il serait capable de vous porter, vous et tout l'argent que vous avez dépensé aux élections. Il est si doux, que le docteur, lorsqu'il était à la chasse, lâchait son coup de fusil de dessus son dos sans mettre pied à terre. Il est assez léger pour vous emporter à la suite d'une meute acharnée à la piste d'un cerf, et, si vous n'êtes nullement pressé, il est capable de se laisser distancer par un limaçon. Je pense qu'on l'aurait pour vingt guinées, etc."

Théodore Hook a été l'un des écrivains les plus spirituels et les plus infatigables de l'Angleterre; il a été une puissance politique, sa vie exempte d'orages, et l'on remplirait une bibliothèque entière avec une portion de ses œuvres. En treize ans, il a mis au jour trente-huit volumes de romans; je crois me souvenir que deux ou trois d'entre eux ont passé dans notre langue, mais l'on a choisi les moins bons, c'est l'usage; cette opération a été faite par des individus ne sachant ni l'anglais ni le français; c'est de rigueur en pareil cas. Nous nous féliciterons du moins que l'on n'ait pas gâté *Maxwell*, à notre avis, le chef-d'œuvre de Hook; le héros du livre est pendu pour une faute qu'il n'a pas commise; il n'en meurt pas, on le rappelle à la vie, mais il ne peut désormais se montrer, il est essentiel pour lui qu'on le croie bien et dûment enterré, une foule d'incidents, vivement amenés, menaçant de mettre son existence en grand jour; l'auteur le promène dans la cité de Londres; il en connaît les moindres détours et il en a surpris tous les secrets; il nous mène à Madère, au cap de Bonne-Espérance. L'histoire se termine, à la satisfaction générale, par le mariage de deux jeunes amans auxquels l'on s'intéresse fort, la fille du pendu, le fils du médecin qui l'a sauvé.

Mais ce n'est pas des ouvrages de Hook, c'est de sa personne que je veux causer ici.

Il naquit en 1788; son père était un musicien de quelque réputation; point de fortune, de nombreux enfans, une femme prise en secondes noces. Théodore n'eut qu'à compter sur lui-même pour se tirer d'affaire; à seize ans, il était auteur et auteur dramatique. Il était même fort applaudi, le malheureux!

Son coup d'essai fut un petit acte intitulé: le *Retour du Militaire*. En voici le premier mot.—Etes-vous le propriétaire de cette maison!—Oui, Monsieur, réplique l'aubergiste, ma femme est morte depuis trois semaines.

Hook vécut donc quelques années, arrangeant en un clin d'œil de petites pièces sans conséquences, mais fort divertissantes, dont il n'aurait pas toujours su lire le titre; plein de malice, de gaîté, de bonne humeur, d'abandon; il écrivait au hasard; il avait effacé de son dictionnaire ce mot inquiétant *demain*, il ne se donnait plus de soin, plus de peine pour rester pauvre, qu'il ne lui en eût coûté pour avoir de belles et bonnes propriétés.

On se rappelle encore quelques-unes des mystifications qu'il se permit alors, elles firent grand bruit.

Il passait un jour avec un de ses amis dans une rue modeste d'un quartier retiré de Londres; une maison attire leurs regards par son air de propreté, par son aspect confortable; la plaque de cuivre clouée sur la porte, suivant l'usage britannique, leur apprit que c'était la demeure d'une veuve, Mme W. Je gage vingt guinées, dit Hook, que dans huit jours, cette maison d'un aspect si paisible, sera connue et célèbre d'un bout de Londres à l'autre. Le pari est accepté. En huit jours, Hook avait écrit et fait remettre plus de douze cents lettres à une foule de marchands; on les priait d'envoyer à l'adresse indiquée certains objets dont on avait besoin; il n'est rien que l'on n'eût demandé; des charrettes de bois et de charbon, des fleurs artificielles, livres, gravures, gâteaux, bijoux, bas, chemises, eaux-de-vie, chevaux, meubles, armes et une page d'et cetera.

Tout le monde avait été mandé à la même heure. Invitations semblables avaient été envoyées au gouverneur de la Banque, au lord-maire, à l'archevêque de Canterbury, à l'un des ministres, au duc d'York; les prétextes les plus ingénieux étaient employés pour justifier semblable indiscrétion; on faisait l'appel le plus éloquent aux sentiments de piété et de patriotisme de ces illustres personnages. Tous se mirent en chemin; on ne pouvait approcher de la rue en question que par des voies de communication étroites et difficiles; il en résulta un encombrement inouï de chevaux, d'équipages, de charrettes. Ce fut une cohue de marchands, de tailleurs, de médecins, d'hommes de loi, de coiffeurs, d'industriels de toute espèce. Il y eut des rixes, des coups donnés et reçus, des dégâts considérables; la circulation resta interrompue jusqu'à la nuit; nombre de vols furent commis à la faveur de la foule et de la confusion. Pendant près d'un mois, les journaux vécurent du récit de cette audacieuse plaisanterie et des incidens qu'elle amena.

Hook était un chansonnier infatigable; il jouait fort bien du piano, il était doué d'une jolie voix; maintes fois au milieu d'un cercle brillant, à la suite d'un dîner où les bornes de l'austère tempérance avaient été dépassées, il improvisait des couplets bacchiques ou satiriques; paroles et musique, tout était nouveau et les éclats de rire des assistants se faisaient entendre à un mille à la ronde.

Les acclamations de cette gaîté furent telles qu'elles arrivèrent jusqu'aux pieds du trône. On citait dans les palais les bons mots de Hook et très souvent on lui en prêtait: ce n'est qu'aux riches de quelque genre qu'ils soient que l'on prête. Le prince régent s'était déjà tellement amusé qu'il mourrait d'ennui; il voulut voir le jeune auteur; le nouveau Roger-Bontemps fut présenté à son Altesse au moment d'un souper; d'abord il fut ému, mais l'accueil familier du prince et d'abondantes libations de champagne coupées de punch le rendirent bientôt à lui-même. Il redoubla de saillies spirituelles, impromptus, inouïes, d'anecdotes étincelantes. Ce fut un feu d'artifice. Le régent fut enchanté; on se quitta de fort bonne heure, à cinq heures du matin, et au moment où Théodore se retirait, le prince lui mit la main sur l'épaule et lui dit: "M. Hook, je compte bien vous revoir et entendre encore."

Il le revit, il l'entendit de rechef: il s'informa de la situation financière de ce jovial personnage; et lorsqu'il apprit que Théodore avait pour toutes ressources des dettes dont le total n'était pas mince, il déclara haut pour que des ministres l'entendissent: "Il faut faire quelque chose pour Hook."

Huit jours après, Hook était nommé à une place lucrative; mais hélas! elle ne lui convenait guère, il était bien peu fait pour elle.

C'était lui dont on avait fait choix pour aller remplir à l'Ile-de-France les fonctions de comptable général et trésorier, lui, l'ennemi juré de toute espèce de calcul, habitué à laisser couler son argent comme un liquide s'épanche d'un tonneau défoncé.

Du reste, le traitement qu'on lui allouait n'allait à moins de 2,000 livres sterling par an; c'est-à-dire plus de cinquante mille francs!

Théodore part, il s'embarque, il arrive à l'Ile-de-France; il prend possession de sa place, il boit, il rit, il joue la comédie, il chasse, il est la vie, le bonheur de la société créole; il fait trois repas par jour, il en fait quatre par nuit, il est partout, excepté dans ses bureaux. Il s'en rapporte, pour le maniement des fonds, à des commis indiens, à des mulâtres, à des Irlandais; il veut la clé de la caisse? On ne passe aucune écriture des paiements que l'on fait, on se tait également sur l'article des recettes. Si grand devient le gâchis, que le gouverneur de l'Ile croit devoir un jour faire arrêter le comptable général et lui apprendre dans quel état se trouvait sa comptabilité.

Il n'était coupable que d'une étourderie et d'une insouciance à la vérité peu digne d'excuse; il avait agi avec les deniers publics tout comme il en eût agi avec ses propres fonds; il avait dit aux fournisseurs du gouvernement et sans regarder leurs comptes: "Voyez s'il y a de l'argent dans les coffres, et s'il y en a, prenez ce qu'il vous faut et payez-vous;" il n'en fut pas moins accusé de concussion et renvoyé en Angleterre pour y être jugé.

Son innocence fut promptement reconnue, mais l'apurement de ses comptes fut mal aisé; cette opération dura des années, nécessita des hectolitres d'encre, et finalement il fut déclaré débiteur d'une somme de 12,000 livres sterling envers le gouvernement. Ce jugement, peut-être trop favorable à Hook, lui déplut mortellement; il jura que, de sa vie, il ne paierait un denier, et il tint scrupuleusement parole.

Il était revenu dans sa patrie, n'ayant pour tout avoir qu'un écu emprunté à un ami; justement, en ce moment, survint le fameux procès de la reine Caroline; l'irritation politique était au comble; il pleuvait des pamphlets, des caricatures, des invectives tombant sur la cour et sur les tories; un journal nouveau fut créé pour faire face à l'orage; il paraît que Hook fit les frais de premier établissement, et ce fut Hook qui le rédigea, sous le voile de l'anonyme le plus épais, la terrible feuille, qui prit le nom de *John Bull*. Elle embrasa, dès le premier numéro, le système de l'offensive avec une vigueur extrême; elle bafoua sans ménagement la reine, ses avocats et ses partisans; elle fit pleuvoir sur eux un sarcasme infatigable et acéré; elle frappa sans relâche, elle assomma; les rieurs furent pour elle; en vers, en prose, Hook poursuivit les whigs durant des années; et, comme il était très spirituel, très méchant, il exerça sur les affaires publiques une importance réelle.

Il menait d'ailleurs joyeuse vie, admis dans tous les salons des tories du plus haut rang, qu'il enchantait de ses saillies, ami de la table et du jeu; il trouvait cependant le temps d'écrire et beaucoup; indépendamment du journal qu'il dirigeait, il fournissait des articles à diverses publications périodiques, et il entassait roman sur roman. Il fut, après Walter Scott, le conteur le plus en vogue; les libraires assiégeaient sa porte, ils y passaient la nuit, empêchant Théodore de dormir, venant lui arracher sa pensée à peine éclose, et, décidés à ne pas s'en retourner les mains vides, ils emportaient ses phrases inachevées, ses titres de livres; ils prenaient son papier blanc quand il n'y avait que cela à prendre. Hook les laissait faire, mais en homme qui sait ce que vaut sa gloire, il tirait de ses éditeurs de belles espèces sonnantes, et, dans une seule année, il eût 2000 liv. ster. de son journal, et tout autant pour le manuscrit de trois volumes formant la première partie de ses *Sayings and Doings*. (Ce que l'on dit et ce que l'on fait.) C'était plus de 100,000 francs enlevés en douze mois à la pointe de la plume. Je crois qu'il est à Paris plus d'un écrivain qui se contenterait de la moitié de cette somme.

Fidèle à son système de maintenir constamment ses dépenses bien au-dessus de ses recettes, Hook était perclus de dettes; il passa ses dernières années assiégé de créanciers, qu'il n'y avait plus moyen d'apaiser. Il avait beau faire, il ne pouvait empêcher que deux ou trois des plus tenaces ne finissent par le rejoindre, et un créancier, chacun le sait par expérience ou l'a entendu dire, une fois qu'il a *pris*, il est comme une sangsue; on le hacherait en morceaux des plus menus avant de lui faire lâcher prise. D'autre part, l'imagination du romancier était aux abois; le journaliste était éreinté; il ne restait que le joyeux convive. Lorsqu'il ne dînait pas chez quelque lord, il prenait habituellement ses repas à un club, où de nombreux amateurs se rendaient dans le but d'attraper quelques lambeaux de sa brillante conversation. Il demandait coup sur coup de la limonade; les garçons, instruits de la signification du mot, lui versaient vins de Porto, de Xerès et du Rhin; et Théodore, électrisé, jetait au hasard des trésors de verve et d'esprit.

Il s'arrangea de manière à mourir insolvable, et ceux qu'il avait tant amusés n'assistèrent point à ses modestes funérailles.

G. B.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire à vapeur Jno S McKim, Phillips, Galveston, R J Hart & co
Navire Timbrea, Dryer, Brême, J P Whitney & co
Navire Orlando, Perkins, Marseille et Gênes, Jenkins & Tigler
Navire Aikman, Eustis, Boston, C J Mecker
Navire Statesman, Gilchrist, Liverpool, L H Gale
Barque Marcia, Harward, Boston, Bridge & Bro
Goel. Elizabeth, Griffith, Pensacola, J Hurley & co
Steamer Albatross, Ackerman, Cincinnati, capitaine

ARRIVES.

Steamer Dove, Dameron, de Millikens Bend.
Steamer Music, Brook, de Lafourche.
Steamer Missouri Mail, Lisiston, de Lafourche.
Steamer Monmouth, Baker, Mobile.

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMERIQUE.
La Caledonia, Lott	4 juin	1 juillet.
Great Western, Mathews	5 juillet	31 juillet.

DERNIERES DATES.

Boston	juin 18	Londres	mai 19
New York	juin 17	Liverpool	mai 19
Philadelphie	juin 17	Paris	mai 17
Baltimore	juin 18	Havre	mai 17
Washington	juin 18	Bordeaux	[illegible]
Charleston	juin 20	Vera-Cruz	[illegible]
Havane	juin 11	Mexico	[illegible]
Galveston	juin 21	Tampico	[illegible]

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Les membres des comités réunis des trois municipalités et de la ville de Lafayette, sont invités à se réunir au Conseil de la municipalité No. [illegible], ce matin à dix heures. E. MONTEGUT, Maire.

CEREMONIE FUNEBRE A LA MEMOIRE DU GENERAL JACKSON.

A une assemblée des divers comités réunis des trois Municipalités de cette ville et de la ville de Lafayette, tenue dans la salle du conseil de la Première Municipalité, à l'effet d'adopter des mesures convenables pour la cérémonie funèbre qui doit être célébrée à la mémoire du général ANDREW JACKSON, le programme et les dispositions qui suivent ont été adoptés:

PROGRAMME:

La procession se formera en face de la maison d'Etat, jeudi 26 du courant, à quatre heures de l'après-midi, sous la direction du capitaine Donatien Augustin, shérif de la paroisse d'Orléans, Grand Marshal de la cérémonie, assisté de trois Députés-Grands-Marshals et de vingt-quatre autres Marshals, savoir:

Première Municipalité.

J. S. Armant, Député-Grand-Marshal.

MARSHALS.

T. Livaudais, F. M. Crozat, L. Leblanc, Frédérick Durrive, R. Gardère, Théo. Montreuil, Vr. Labatut, Lucien Malus.

Seconde Municipalité.

Julien Neville, Député-Grand-Marshal.

MARSHALS.

John R. McMurdo, C. W. Cammack, Welhelminus Bogart, J. E. Beard, John M. Bell, Alex. Baggett, W. J. Vason, W. Christy.

Troisième Municipalité.

William Deboys, Député Grand-Marshal.

MARSHALS.

Geo. Nott, B. F. Lewis, Fe. Leblanc, J. B. Wilts, J. Holland, W. F. Wagner, Cassard Jr., John Deboys.

PROGRAMME.

1o. Musique.
2o. Escorte militaire.
3o. Musique.
4o. Le Clergé.
5o. Une urne et un cénotaphe traîné par quatre chevaux.

PORTEURS DU POELE:

A. Mouton, gouverneur de l'Etat,
E. Montégut, Maire de la ville,
Major-Général Gaines,
Commodore Rousseau,
Colonel H. D. Peire,
Colonel Manuel White,
F. Bouligny, Maire de la ville de Lafayette,
Major Mesme,
Major Samuel Cooper,
Colonel Nicholas, Secrétaire d'Etat,
Général Plauché,
Joseph Génois, Recorder.
J. Baldwin, Recorder.
G. W. Lewis, Recorder.

6o. Un cheval de bataille caparaçonné.
7o. Vingt-sept citoyens représentant les vingt-sept Etats de l'Union, portant chacun, un écusson avec leurs noms respectifs:

Vermont,	C. C. Lathrop,
Maine,	C. C. Collins,
New-Hampshire,	Benj. F. Flanders,
Massachusetts,	John Winthrop,
Rhode-Island,	Levi H. Gale,
Connecticut,	J. W. Furness,
New-York,	W. F. Vredenburgh,
New-Jersey,	George Merrick,
Pennsylvanie,	John Goodin,
Delaware,	George Whiteman,
Maryland,	Henry Barr,
Virginie,	Alphonse Dupère,
Caroline du Nord,	Fred. A. Sawyer,
Caroline du Sud,	W. A. Elmore,
Georgie,	Ralph King,
Ohio,	T. B. Leeds,
Kentucky,	W. H. Lillard,
Tennessee,	T. B. Eastland,
Indiana,	Wm. Green,
Illinois,	Wallace Sogerson,
Michigan,	F. Sawyer,
Missouri,	John R. Shaw,
Mississippi,	Samuel Carpenter,
Arkansas,	T. J. Lacy,
Alabama,	W. W. King,
Louisiane,	Henri L. Peire,
Floride,	T. O. Sully.

8o. Les soldats de la révolution de 1776 et les vétérans de 1814 et 15, dans des carrosses.
9o. Officiers de l'armée et de la marine des Etats-Unis.
10. Les orateurs du jour.
11. Sénateurs et représentans de la Louisiane au Congrès.
12. Les consuls étrangers.
13. Le président du Sénat, l'orateur de la Chambre des Représentans et les membres de l'Assemblée Générale.
14. Le conseil général, le maire et le recorder de Lafayette, les membres des conseils des trois municipalités et de la ville de Lafayette et leurs officiers.
15. Les juges de la Cour [illegible], l'avocat de la Cour du District des Etats-Unis et l'avocat général.
16. Le collecteur, les officiers navals et l'inspecteur des douanes.
17. Les juges de la Cour Suprême.
18. Les juges des cours Criminelle, de District, de Paroisse, de Commerce et des Prouves, et les juges présidens de la Cour de Cité.
19. Les juges conseillers des différentes cours de Cité. Le Marshal des Etats Unis et ses officiers.
20. Les shérifs, le coroner, les greffiers des diverses cours et leurs députés.
21. Les membres du barreau et les notaires publics.
22. Les membres du jury de police et les trésoriers de la paroisse.
23. Les examinateurs et les membres de la société médicale.
24. Le grand maître de la grande loge et les membres des différentes loges.
25. Les capitaines et gardiens du port.
26. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur.
27. Le proviseur, les professeurs et les élèves des écoles publiques avec leurs drapeaux, formés en ordre.
28. La société des artisans de la N. Orléans.
29. La société des Odd Fellows.
30. La société Française de Bienfaisance. Société Italienne de Bienfaisance.
31. La société des ouvriers de [illegible].
32. La Chambre de Commerce.
33. La Société Hibernienne.
34. La Société Bienfaisante de Shamrock.
35. Le département des pompiers avec leurs bannières.
36. Les citoyens en général et les étrangers.
37. Musique, escorte militaire, le major-général John L. Lewis, avec l'Etat major.

N. B. Si aucune société ou association avait été oubliée, elle est invitée à transmettre son nom au président des comités réunis.

La procession une fois formée, se mettra en marche de la maison d'Etat en remontant la rue de Canal jusqu'à la rue St. Charles de là la ligne supérieure de la place Lafayette jusqu'à la rue du Camp; de là elle descendra la rue du Camp jusqu'à la rue de Canal, la rue du Canal jusqu'à la rue Royale, la rue Royale jusqu'à la rue Casacalvo, la rue Casacalvo jusqu'aux Champs-Elysées, de là elle regagnera la rue Moreau et la rue Condé jusqu'à la place d'Armes où une plateforme a été érigée et des siéges ont été dressés pour les dames; quatre vétérans, MM. Lieuwest, le capitaine Swiler, E. Fauchet et Ant. Fernandez sont chargés de les recevoir.

Des éloges funèbres seront prononcés en français et en anglais par MM. Geo. Eustis et Bernard Marigny.

Les établissements publics et les citoyens en général sont invités à tenir leurs portes closes pendant la journée.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur dans le port sont invités à arborer leurs pavillons à mi-mât, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher.

Les personnes qui ont charge des diverses églises sont priées de faire sonner le glas funèbre pendant la journée.

Les propriétaires de carosses, charrettes &c. sont priés de ne pas les faire passer dans les rues par lesquelles la procession doit passer.

Les citoyens en général sont invités à porter un crêpe au bras gauche.

Le major-général de la division est prié de faire tirer une salve funèbre pendant toute la journée et de terminer par un salut national de 27 coups de canon.

E. MONTEGUT, Maire. Président des comités réunis.

Comité de la 1ère. Municipalité. Jos. Génois, M. D. Peire, L. Hermann, F. Correjolles, C. A. Morin.

Comité de la 2nde. Municipalité. S. J. Peters, W. Flower, Sl. Robb, A. G. Wilson, A. Layet.

Comité de la 3me. Municipalité. P. O. Nadaud, P. A. Charbonnet, P. B. Wiltz, T. Boylan, S. Audier.

Comité de la ville de Lafayette. F. Bouligny, maire, C. Auch, J. Turpin, J. McGovern.

A une assemblée des marshals nommés par le comité d'arrangements des trois Municipalités, tenue à la salle de la première municipalité D. AUGUSTIN, Marshal Président.

R. Gardère a été nommé secrétaire; après quoi, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Résolu que l'uniforme du grand marshal, des députés grands marshals et des marshals, se composera d'un habit et d'un pantalon noirs, d'un gilet blanc, d'une cravatte noire et de gants blancs. Le grand marshal et les députés grands marshals porteront des chapeaux avec cocarde et l'épée; les autres marshals porteront un simple chapeau noir.

Résolu que les députés grands marshals de chacune des Municipalités auront le droit de suppléer aux vacances qui pourraient survenir dans le nombre des marshals de leurs Municipalités respectives.

Résolu que les marshals recevront, jeudi, du comité d'arrangements, tout l'équipement nécessaire pour la procession, en s'adressant à la Maison de Ville.

Résolu que le Grand Marshal, les Députés Grands Marshals et les Marshals se réuniront à la Maison de Ville de la Première Municipalité, à trois heures et demie de l'après-midi, pour se rendre en corps au lieu du rendez-vous.

Sur motion de Julien Neville, la résolution suivante a été adoptée:

Comme on a entendu dire que diverses sociétés avaient l'intention de nommer des marshals pour leurs corps respectifs et que cela pourrait amener du désordre et de la confusion:

Il est résolu que le Grand Marshal soit autorisé à inviter les dites sociétés à ne nommer aucun officier à cheval, et à n'intervenir en rien avec les arrangements déjà faits par les comités réunis des trois Municipalités.

Sur motion, l'assemblée s'est ajournée à jeudi prochain, à midi.

D. AUGUSTIN, Président. R. GARDERE, Secrétaire. 26 juin—3

Société Française de Bienfaisance.

MM. les membres de la Société Française de Bienfaisance sous la présidence du Consul de France, sont invités à se réunir en assemblée générale, vendredi prochain 27, à 6 heures du soir, au consulat de France, encoignure St. Pierre et Rempart.

Le Consul de France, Président, A. ROGER. Par le Président, le secrétaire, Hy. ESCOUSSE. 25 juin—3

CONSULAT DE FRANCE.

Le Consul de France à la Nlle-Orléans, a l'honneur d'informer MM. les capitaines de navires du commerce que celui d'entre eux qui voudra se charger de conduire au Havre le nommé Luc Thévenin, recevra la somme de $100 pour prix de son passage. Nlle Orléans le 24 juin 1845.

HEPBURN & TURPIN, Importateurs DE CIGARES DE LA HAVANE. Ont un grand assortiment des marques les plus fines choisies, qu'ils offrent à vendre pour du comptant ou des billets approuvés. On peut voir des échantillons à leur BUREAU No 11, RUE ROYALE, Nlle Orléans.

Collége Jefferson.

EXAMENS SEMESTRIELS.

Les examens sémestriels auront lieu au Collége Jefferson, le lundi 30 juin, mardi et mercredi 1er et 2 juillet, de 9 heures du matin à 1 heure et demie.

De 5 heures à 9 heures P. M., il y aura chaque jour une série d'expériences de physique et de chimie, dans l'ordre suivant:

Lundi 30 juin—Pneumatique, hydraulique, électricité statique, magnétisme.

Chimie:—Phénomènes les plus curieux de la combustion de quelques corps simples; combustion du fer, du zinc, de l'antimoine;—combinaisons déterminées par l'électricité.

Mardi 1er juillet—Galvanisme, effets physiques et physiologiques des différentes batteries voltaïques—Piles à courant constant—Piles à charbon de Bunsen—Expériences de H Davy sur la lumière produite par deux cônes de charbon en communication avec les deux pôles d'une forte pile, ou nouveau système d'éclairage électrique.

Phénomènes électro chimiques, décomposition de l'eau, des alcalis, des sels.

Mercredi 2 juillet—Expériences galvano plastiques et électrotypiques, application de l'électrométallurgie à la dorure et à l'argenture, électromagnétisme, électrodynamique, phénomènes d'induction les plus curieux,—expériences d'Arago sur le magnétisme de rotation,—modèle d'un moteur électrique faisant mouvoir deux pompes. Expériences les plus intéressantes sur les combinaisons des corps simples entre eux.

Jeudi 3 juillet—Exercices oratoires de 9 heures du matin à midi.

Il y aura vacance, jusqu'au dimanche soir 6 juillet. Les parents sont instamment priés de ne pas retenir les élèves au-delà de ce délai, dans l'intérêt des études.

26 ju Le Proviseur, F. CHEVET.

CABARET A VENDRE.

Un cabaret bien achalandé, situé à l'encoignure des rues de la Douane et Dorsière est offert à vendre à l'amiable, aux conditions les plus avantageuses pour l'acheteur. S'adresser sur les lieux, à J. BROIZE. Si le dit cabaret n'est pas vendu le lundi, 30 juin prochain, il le sera ce jour-là à l'encan, à 10 heures précises. 5 juin—30

VOL—Il a été enlevé de la chambre d'un monsieur, dans la nuit du 24 de ce mois, une belle MONTRE en or, de Coopers Duplex, cadran en or, No. 2094. Aussi, un porte-monnaie en or, ainsi que quelques habillements, parmi lesquels se trouvaient une bourse verte, contenant quelques piastres en argent, un beau canif à manche d'écaille, une épinglette en or, &c. Une récompense libérale sera donnée à celui qui fera retrouver ces objets, en s'adressant au No. 35, rue des Magasins. 26 juin—

CIGARES de la Havane—Un superbe assortiment de Regalias et Millares, de diverses qualités, et de marques réputées, parmi lesquelles celle de "Prince Albert" Cigares d'un goût exquis et faciles à fumer—venant d'arriver par le brick Tal, et à vendre par REYNAUD & FALLON, 26 juin 74 Tchoupitoulas.

AVIS—Détenu à la geole de St. Jn Baptiste, le jeune nègre nommé Peters, appartenant à M. J. G Graves, rue Bienville, N. Orléans. Aussi:—La mulâtresse nommée MARGUERITE ou Louise, disant appartenir à M. Miller à Carrollton. Les propriétaires de ces esclaves sont priés de les retirer en se conformant à la loi. Paroisse St. Jean Baptiste, 20 juin 1845. 26 juin A. LUMINAIS, shérif

DEMANDE de BOIS à BRULER.—On a besoin de bois à brûler à la Briqueterie de feu L G Hillsburg. S'adresser pour les propositions, Passage de la Bourse, No 36. 25 ju—3

A LOUER—L'HOTEL GRETNA avec le jardin, comme résidence particulière ou pour y tenir un hôtel public. Le loyer sera modéré, et on pourra donner possession immédiatement. S'adresser à WM. DINN, 11, Commune. 25 juin

CLOUS—300 barillets assortis, marque de Weymouth, à vendre par FOSDICK & BROTHER. 26 juin 74 Camp

RESINE—300 barils résine en grands barils à vendre par FOSDICK & BROTHER, 26 juin 74 Camp

HUILE DE BALEINE (Sperme)—2500 gallons pour hiver, à vendre par FOSDICK & BRO, 74 Camp 23 juin

CIRE D'ABEILLE—Un petit lot à vendre par E. JOHNS, 110, Poydras 21 ja

LAINE—Un petit lot de belle laine lavée, à vendre par E. JOHNS, 110, Poydras 21 ja

CIGARES DE LA HAVANE—Reçu par le brick Tal, de la Havane, 42,000 Regalias, les Boyadera et Compositores, etc. En magasin et provenant d'importations antérieures. 700,000 Regalias, Imperiales, Millar, Canonés, Trabucos, Vegueros, Panetelas et Damas. Les acquéreurs sont priés de venir examiner cet assortiment; ces cigares seront vendus à bon marché pour du comptant, ou en billets endossés à satisfaction. HEPBURN & TURPIN, 24 juin No 11, rue Royale

COGNAC—de preuve de J J Dupuy, en quarts et demi pipes, ayant droit au drawback, à vendre par E ROCHEREAU & Co. 24 juin 17 et 19 St Louis

SARDINES—300 boîtes sardines à vendre à très bas prix pour clore une consignation par EUGENE ROCHEREAU & Co. 24 juin 17 et 19, St Louis

PLOMB de chasse et en barres—74 barillets petit plomb, et 6 idem plomb en barres, en débarquement du steamer Champion et à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 24 juin 79 Tchoupitoulas.

LETTRES de change sur Boston, de 10 à 60 jours de vue, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co 24 juin 79, Tchoupitoulas

VINAIGRE—16 barriques vinaigre de vin blanc en débarquement du navire Constitution, et à vendre par CHS. DUFOUR, 1 Conti 24 juin

SEL—Commun et fin, de Liverpool, à vendre par L. CANTIN, 24 juin 25, rue Gravier.

Avis Important.

Le public est respectueusement informé que le remède du célèbre docteur Palomine est en ville, lequel remède guérit les maladies suivantes: la dysenterie, la diarrhée, la fièvre avec frissons et toutes espèces de maladies secrètes.

Le certificat ci-après de M. Philippe Albouzi, l'un des docteurs les plus distingués de cette ville, et les certificats qui ont été assermentés, pardevant l'honorable juge Préval, sont des preuves suffisantes de l'efficacité du remède renfermé dans les bouteilles. On peut se procurer ce remède rue Condé No 97, entre les rues St Philippe et Ursulines.

CERTIFICATS.

Le soussigné, docteur en médecine et en chirurgie, membre de plusieurs Facultés de Médecine d'Europe d'Asie et d'Amérique [illegible] de France; certifie par le présent qu'il a suivi [illegible] nombre de cas de dysenterie et de diarrhée [illegible] de M. Nor Palomine [illegible]

Le public peut donc avec confiance accorder son patronage au sieur Palomine et suivre ses prescriptions pour la guérison radicale de ces deux cruelles maladies qui ne se terminent, hélas! que trop souvent, dans nos climats, par une dissolution générale et la mort des sujets.

[illegible] de semblables affections.

(Signé) PH. ALBUZZI, M. D. M. P. Nouvelle Orléans, ce 3 juin 1845.

Je jure solennellement que depuis cinq ans je souffrais d'une cruelle dysenterie quand j'ai été traité au No 97, rue Condé, entre les rues St Philippe et Ursulines, et que j'y fus radicalement guéri. Je crois, par conséquent, qu'il est de mon devoir de recommander ce remède au public. (Signé) JOHN FORSACH.

Juré et signé devant moi, Nlle Orléans, 21 mai 1845 (Signé) GALLIEN PREVAL, juge.

Je jure solennellement que je me suis présenté rue Condé No 97, entre les rues St Philippe et Ursulines, où je fus radicalement guéri d'une dysenterie dont je souffrais depuis dix-neuf mois. (Signé) EDWARD B. DAVIS

Juré et signé devant moi, Nlle Orléans, 23 mai 1845. (Signé) GALLIEN PREVAL, juge.

Je jure solennellement que j'ai été radicalement guéri de la cruelle maladie de la dysenterie en m'adressant au No 97, rue Condé, entre les rues St Philippe et Ursulines. (Signé) FRANCIS TEBUSH. X sa marque ordinaire

Juré et signé devant moi, Nlle Orléans, 24 mai 1845 (Signé) GALLIEN PREVAL, juge.

Je jure solennellement que je me suis adressé au No 97, rue Condé entre les rues St Philippe et Ursulines, pour Mme Catherine, qui depuis quatre semaines souffrait beaucoup de la dysenterie, et qui en a été radicalement guérie. (Signé) Veuve ZERSENE.

Juré et signé devant moi, Nlle Orléans, 24 mai 1845. (Signé) GALLIEN PREVAL, juge.

Je jure solennellement que depuis dix mois j'étais affligé de la dysenterie quand je me suis adressé au No 97, rue Condé, entre Ursulines et St Philippe, et que j'ai été radicalement guéri. (Signé) JEAN NICHOLAS PELLETIER. X sa marque ordinaire.

Juré et signé devant moi, Nlle Orléans, 24 mai 1845. (Signé) GALLIEN PREVAL, juge. 21 juin—1 f.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L. BINOCHE,

A L'HONNEUR de prévenir les Dames de la Nouvelle Orléans qu'il a transporté son magasin à l'encoignure des rues Chartres et Bienville, ancien domicile de M. C. Roden.

On trouvera comme par le passé, dans son nouveau magasin, un très bel assortiment de Nouveautés et à des prix très réduits. 16 juin—6

AVIS.

THEODORE F. THIENEMANN, notaire public, annonce à ses amis et au public qu'il a ouvert son étude dans le même local que celui de Horatio Davis, No. 142, rue d'Orléans; et qu'il s'est assuré des services de Herman Lucas, depuis plusieurs années commis au bureau de Carlisle Pollock, décédé.

Pendant l'absence temporaire de M. Davis, ses archives ont été confiées à la garde du notaire susnommé. 20 juin—6

Les soussignés ayant reçu d'Allemagne une machine à fabriquer la moutarde de table, informent le public qu'ils mettront en vente mercredi prochain 25 juin, cette nouvelle préparation.

La moutarde se vendra dans des jarres anglaises à petit grain, et ne laissera rien à désirer quant à sa bonté.

A la demande de plusieurs personnes, les soussignés en ont préparé à plusieurs arômes, tels qu'aux câpres, anchois, olives, cornichons, estragon, fines herbes &c.

Pour les dépôts, voir les affiches et la première annonce de l'Abeille. La fabrique, située No. 221, rue Royale, entre Ursulines et Hôpital, sera constamment pourvue, et toute commande sera exécutée du matin au soir.

Prix du pot.......... 25 cts

23 juin—6 LARROQUE & FRERES.

BALANCES patentées de Fairbanks, assortiment en vente par MERLE, BEYLLE & Co 23 ju 79, Tchoupitoulas.

PEAUX de Veaux—Le soussigné a reçu par le navire Marathon, du Havre, un envoi de PEAUX de veaux cirées, qu'il offre aux cordonniers à des prix modérés. 23 juin D. B. MACARTY, 226 Bourbon

PORC—500 barils mess, prime, M O., P.O., &c. à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 23 juin 92, Tchoupitoulas

BŒUF—300 barils mess, prime et b. à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 23 juin 92, Tchoupitoulas

AMIDON—60 caisses, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 23 jn 92 Tchoupitoulas

SAVON—25 caisses, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 20 ja 92 Tchoupitoulas

BEURRE—Quelques barillets d'excellent beurre de l'Ouest, et 3 barils idem, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 20 juin 92 Tchoupitoulas

TOILE d'Emballage—De toutes descriptions, à vendre en magasin par G. & R. BUCHANAN & Co. 23 juin

CORDES d'emballage—De toutes descriptions et qualités, à vendre par G & R BUCHANAN & Co. 23 juin

BŒUF—Quelques barils de qualités commune, à l'inspection et à vendre par G & R BUCHANAN & Co. 23 juin

FARINE de St. Louis—100 barils des moulins de Saint Louis, à vendre par G & R BUCHANAN & Co. 20 juin

BŒUF SECHE—8 tierçons bœuf préparé, à vendre en magasin par G & R BUCHANAN & Co. 20 juin

CHANDELLES de Composition—50 caisses de diverses grandeurs assorties, à vendre par G & R BUCHANAN & Co. 20 juin

WHISKEY BOURBON—[illegible] barils qualité supérieure, à vendre en magasin par G & R BUCHANAN & Co. 20 juin

FICELLE d'emballage, des meilleures manufactures, à vendre en magasin par G & R BUCHANAN & Co. 20 juin

FERBLANC—[illegible] X, à vendre [illegible] G & R BUCHANAN & Co 20 juin

Cérémonie Funèbre.

PREMIERE BRIGADE DE LA MILICE DE LA LOUISIANE.

Ordre Spécial de Brigade.

QUARTIER-GENERAL, L. M. 23 juin 1845.

Le Colonel du quatrième régiment (en l'absence du Brigadier) commandant la première brigade L. M., en conséquence des ordres de division No 8, annonce aux officiers et soldats sous ses ordres, le tribut solennel de respect qu'ils sont appelés à rendre par les honneurs funèbres dûs à un guerrier qui n'est plus, et qui, depuis le temps de WASHINGTON, a occupé la plus large place dans les pages de l'histoire Américaine. La mort d'ANDREW JACKSON à l'Hermitage le 8 juin, quoiqu'on prévît cette commotion, a jeté dans le deuil la patrie entière.

Outre la noblesse naturelle de son caractère qui fit de lui du soldat, un général, un chef parmi ses patriotiques soldats citoyens, défendant la patrie en temps de guerre; il fut aussi l'homme d'Etat éminent qui, pendant tant d'années, dirigea les conseils de la nation avec tant de sûreté et de bonheur en temps de paix. Au Sénat, comme au Fauteuil Présidentiel ou sur le champ de bataille, il conquit l'approbation et les remerciments de ses concitoyens; l'admiration qui parmi nous ainsi que chez les autres nations, il a conservée, a donné plus de lustre encore à l'éclat de nos annales nationales.

Maintenant il est descendu dans la tombe, et son âme a rejoint celles des héros et des grands hommes d'Etat d'Amérique, mais sa mémoire vivra long-temps dans le cœur des Louisianais; et dans celui des enfants citoyens de cette grande république. Penser à lui, c'est donner une nouvelle vigueur à l'âme, retremper ses services, c'est provoquer des remerciements à la Providence, qui, par lui, a conquis tant de gloire à la patrie.

Le Jeudi, 26 du courant, est un jour consacré aux cérémonies funèbres.

1o Le colonel Persifor F. Smith, du régiment Washington, ordonnera à un détachement du Bataillon d'Artillerie de tirer un salut de vingt sept coups de canon au lever du soleil, et à intervalle de cinq minutes, au coucher du soleil, il fera exécuter la même salve à intervalle; et tous les quarts-d'heure, pendant la journée, il fera tirer un coup de canon.

Il sera déployé, dès le matin, le drapeau national en deuil, à son quartier général et sur le mât d'état major à la place Lafayette. Le colonel Lattrop, du 4me régiment, en fera de même sur le Cirque Tivoli, le col. Louaillier, sur la place Annonciation.

2o Le colonel Smith du Régim. Washington et le major Walterl, commandant les régiments des volontaires de la Louisiane, [illegible] leurs régimens respectifs à telle heure convenable pour qu'à 3 heures 1/2 de l'après-midi, ils soient prêts à se mettre en marche, pour prendre part aux honneurs funèbres avec les autres corps militaires de la division; et de concert avec les autorités civiles et les citoyens des villes de la Nouvelle-Orléans et de Lafayette, à rendre à l'illustre guerrier et homme d'état décédé, le dernier tribut de cérémonie et de respect.

3o. Le crêpe de deuil sera porté pendant six mois à l'épée.

4o Tous les officiers d'état major et de ligne de chaque régiment de la brigade (excepté ceux des deux régimens de service) sont priés de se réunir, en équipement complet sur la place d'Armes, à 3 heures 1/2 de l'après midi, avec les autres officiers de la division (qui ne seront pas de service) pour se mettre sous le commandement immédiat du général de division.

S. W. OAKEY, Colonel du 4me Régiment, commandant la première Brigade, L. M.

NEWTON RICHARDS, Major de Brigade en activité et Inspecteur. 24 juin—3

Quartiers Généraux.

PREMIERE DIVISION, L. M. Nouvelle-Orléans, 21 juin 1845.

ORDRE GENERAL—No. 8.

1o. Le Major Général commandant, en accomplissant un devoir pénible, annonce aux officiers et aux soldats de la première division, la mort du Major Général ANDREW JACKSON, sauveur de la Nouvelle Orléans. En promulguant ce triste événement aux soldats-citoyens de la première division, il est inutile de leur rappeler les grandes qualités et les services qui l'ont distingué en qualité de soldat et d'homme d'Etat. Ses belles actions ont répandu sur le pays une gloire éclatante; le souvenir en est gravé au fond du cœur de tous vrais fils de la Louisiane.

2o. Afin de rendre le dernier tribut de respect à la mémoire de l'illustre héros, et, après l'invitation des autorités civiles de la ville de nous joindre à la cérémonie, la Légion de la Louisiane, le Régiment de Washington et le Régiment des Volontaires de la Louisiane s'assembleront aux lieux de leur réunion respective, le JEUDI, 26 DE CE MOIS, à trois heures et demie de l'après-midi, en grande tenue de funérailles.

3o. Les commandans des corps d'Artillerie feront tirer du canon, par intervalles, du lever au coucher du soleil.

4o. Les officiers de milice de la première division s'assembleront en grande tenue, sur la Place d'Armes, et se joindront à l'Etat-Major Général.

5o. Comme témoignage de respect et d'honneur pour la mémoire de l'illustre défunt, les officiers et les troupes de cette division porteront le deuil à la garde de leur épée pendant six mois.

6o. Le brigadier-Général Charles Cuvellier, commandant la Légion de la Louisiane, et le Brigadier-Général Horatio Davis, chargés de l'exécution de cet ordre, en ce qui a rapport à leur commandement respectif et se tiendront prêts à exécuter tous autres ordres des Quartiers Généraux de la division.

Par ordre de John L. Lewis, Major-Général commandant la première division L. M. CHARLES A. LABUZAN, Aide-de-Camp. 23 juin

QUARTIER DE LA LEGION DE LA LOUISIANE. Nouvelle-Orléans, le 23 juin 1845

CONFORMEMENT aux ordres du général commandant la 1ère Division, la Légion prendra les armes jeudi prochain 26 du courant, et se réunira sur la Place d'Armes, à trois heures et demie de l'après midi, en grande tenue d'été, pour concourir à la célébration du service funèbre du GENERAL JACKSON.

MM. les officiers supérieurs commandant les différens corps qui composent la Légion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent.

Par ordre du brigadier général commandant. WM. VIGNIE, 24 juin Aide de Camp de Service

LEGION DE LA LOUISIANE. REGIMENT D'INFANTERIE. *Ordre No. 5.* Nouvelle Orléans, 23 juin 1845.

CONFORMEMENT aux ordres émanés du Quartier-Général de la Légion de la Louisiane, le régiment d'infanterie prendra les armes jeudi, vingt six du courant, et se réunira sur la Place d'Armes, à trois heures P M., pour concourir à la cérémonie funèbre qui sera faite en l'honneur d'ANDREW JACKSON.

Grande tenue d'été, équipement complet. Par ordre du colonel commandant. A. CHIAPELLA, 24 juin Adjudant-Major.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

VOUS êtes prévenus que la compagnie se rendra à pied, jeudi, 26 du courant, à 3 1/2 heures de l'après-midi, sur la Place d'Armes, en grande tenue, pantalon blanc, pour assister au service funèbre de feu l'Ex-président ANDREW JACKSON. Par ordre du capitaine. Le maréchal des logis chef, JQUES. LEON. 24 juin

BATAILLON D'ARTILLERIE. SERVICE FUNEBRE EN L'HONNEUR DE FEU L'EX-PRESIDENT ANDREW JACKSON.

Le Bataillon prendra les armes, jeudi 26 juin à 3 1/2 heures de l'après-midi, en grande tenue d'été, armement complet, réunion à l'Arsenal. Une batterie de six pièces sortira attelée de deux chevaux par voiture. Par ordre du major, F. SAUTON, 25 juin Adjudant-major.

GARDES D'ORLEANS. Attention! La Compagnie prendra les armes, jeudi 26 du courant, à trois heures et demie précises du soir, en grande tenue d'été. Par ordre du capitaine, WM. ANDRY. 24 juin Sergent Major.

TIRAILLEURS D'ORLEANS, Ordre No. 16. Conformément aux ordres supérieurs, la compagnie prendra les armes jeudi prochain, 26 du courant, pour assister à la cérémonie funèbre en l'honneur de feu l'Ex Président A. Jackson. Réunion à la salle d'armes, 2 1/2 heures de l'après-midi, Tenue d'été, équipement complet. Par ordre du capitaine, HTE. TACON, Sergt maj. 24 juin

CAZADORES DE ORLEANS. La compañía se reunirá el jueves proximo 26 del corriente, á las tres en punto de la tarde, en el paraje acostumbrado, con armamento completo para asistir á la ceremonia funebre del general ANDREW JACKSON, ex-presidente de los Estados Unidos. Se recomienda la mayor puntualidad. Nueva Orleans, 24 de Junio de 1845. Por orden del capitan, TOMAS BLANCO, 24 junio Sargento primero.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO. FUNERALES DEL EX-PRESIDENTE AND. JACKSON. La Compañía se reunirá en el parage de costumbre el jueves 26 del corriente, á las 3 en punto de la tarde, con riguroso uniforme y armamento completo según orden superior. MANUEL SANTANA, 24 junio Sargento Segundo.

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA. La compañía tomará las armas y se reunirá en el paraje acostumbrado, el jueves 26 del corriente alas 3 de la tarde, para hacer los honores funebres al general ANDREW JACKSON. N. Orleans, 21 junio 1845. De orden del capitan, MATEO BORDAS, Junio 25 Sargento primero.

A LOUER—Ce grand et magnifique MAGASIN à l'épreuve du feu, sis rue Bienville, No. 66, et actuellement occupé par MM. Clason & Vice. On pourra en donner possession le 1er octobre. On pourra passer un bail de un à cinq ans, avec un bon locataire. S'adresser à W. F. VREDENBURGH & Co, 26 ja 31 Vieille Levée

A LOUER à bas prix, jusqu'au 1er. novembre. La MAISON No. 266, rue Royale, près l'encoignure Dumaine, S'adresser au No. 116, rue d'Orléans 24 juin—6

A VENDRE OU A LOUER—Une belle maison bien commode, située à Carrollton, près de la Course; ensemble avec les vastes terres qui sont dans la profondeur. On vendra cette propriété à des termes accommodants ou bien elle sera louée à bail à un bon locataire. S'adresser sur les lieux ou à J. KOHN, 9 juin—10 Bâtisse de l'Exchange, rue Royale

HUILE D'OLIVE—60 paniers et 150 caisses huile superfine, à vendre par E. ROCHEREAU & Co. 24 juin 17 et 19, St Louis

VIN BLANC—40 demi barriques Sauterne, à vendre par E. ROCHEREAU & Co. 24 juin 17 et 19, St Louis

VIN ROUGE en caisses—400 caisses St Julien, de 12 bouteilles, épouillées et étiquetées, ayant droit au drawback, à vendre par E. ROCHEREAU & Co, 24 juin 17 et 19, St Louis

EAU DE VIE de Champagne—50 quarts de pipe [illegible] preuve Castillon, [illegible] ayant droit au drawback, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 24 juin 17 et 19, St Louis

CAFE RIO—[illegible] sacs [illegible] à vendre par J W STANTON & Co,

LAINE [illegible] COLEMAN,

M[illegible] BLOSS [illegible] 60, Bienville

Célébration du 4 Juillet.

QUARTIER GENERAL. LEGION DE LA LOUISIANE. Nouvelle-Orléans, 21 juin 1845. Ordre No. 4.

En conformité de la loi et en vertu d'ordres supérieurs émanés du Quartier Général de la première Division, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira en grande tenue sur la Place d'Armes, le 4 juillet prochain, à 8 heures du matin, afin de célébrer par une solennité militaire, l'anniversaire de notre Indépendance Nationale.

Le Major commandant le Bataillon d'Artillerie, est requis de faire exécuter un salut national sur les places d'Armes et Washington, au lever du soleil, à midi et à son coucher.

Les chefs de corps sont spécialement chargés de la stricte exécution du présent ordre.

CHS CUVELLIER, Brigadier général Commandant. W. VIGNIE, 25 juin Aide de camp de service

Légion de la Louisiane. REGIMENT D'INFANTERIE. ORDRE No. 6. Nouvelle Orléans, 23 juin 1845.

CONFORMEMENT aux ordres émanés du Quartier Général de la Légion de la Louisiane, le régiment d'infanterie prendra les armes vendredi quatre juillet prochain, et se réunira sur la Place d'Armes, à six heures précises du matin, pour célébrer le [illegible] anniversaire de notre Indépendance Nationale.

Grande tenue d'été, équipement complet. La compagnie des Eclaireurs d'Orléans, capitaine J. D. Lambert, sera de service, et se rendra sur la place un quart d'heure avant l'heure ci-dessus indiquée.

Par ordre du colonel commandant. A. CHIAPELLA, 24 juin Adjudant-Major

BATAILLON D'ARTILLERIE. Nouvelle Orléans, ce 24 juin 1845. Célébration du 4 juillet, 70me année de l'indépendance.

CONFORMEMENT à l'ordre qui émane du quartier général de la Légion de la Louisiane, le Bataillon prendra les armes le vendredi, 4 juillet prochain, à 8 heures précises du matin, grande tenue d'été, armement complet, réunion à l'Arsenal.

Le Train sortira à pied. Par ordre du major. F. SAUTON, adj. major. 24 juin

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA. La compañía tomará las armas y se reunirá en el parage acostumbrado, el viernes, 4 julio, á las 5 de la mañana, con uniforme de verano. De orden del capitan, Nueva Orleans, 24 de junio 1845. MATEO BORDAS, sarg. 1o. 26 junio

Quartiers Généraux, NEUVIEME BRIGADE L. M. Nouvelle Orléans, 23 juin 1845. ORDRES GENERAUX—No. 1.

PREMIEREMENT—En conformité aux ordres du Général de Division, les officiers commandant des premier, second, troisième, trente-sixième, trente-huitième et trente-neuvième régiments de la neuvième brigade, feront immédiatement des ordres pour qu'il y ait de suite une élection pour remplir les vacances qui existent dans leurs régiments respectifs.

Secondement—Le Major W. F. Wagner du trente huitième régiment commandant actuellement le quarantième régiment, reprendra son rang dans le régiment.

Troisièmement—Le colonel E. L. Naigrave, du trentième régiment, prendra le commandement du quarantième régiment, et l'organisera.

Quatrièmement—Le colonel L. C. Hanaly, du trente huitième régiment, prendra le commandement du quarante unième régiment, et prendra immédiatement des mesures pour organiser ce régiment.

Cinquièmement—Les officiers commandant les régiments de cette brigade transmettront au colonel commandant, aussitôt après, des retours complets des élections, ainsi qu'une liste des officiers qui auront été commissionnés.

Par ordre du colonel, WM. T. THOMPSON, Commandant la Neuvième Brigade L. M. ROBERT AEBOT, 25 juin—3 Faisant les fonctions de Brigadier Insp.

EN débarquement de la barque Frédéric Jacob et à vendre par le soussigné: 6 barriques vinaigre blanc, 25 barils do do. Ch. DUFOUR, 21 juin 1 Conti

TALAMON FRERES, Numéro 44, rue de Chartres, VIENNENT de recevoir par les navires Columbia et [illegible] Boston du Havre et offrent à vendre: Un bel assortiment d'ombrelles en soie et chinoises. 10 balles cotonnade française nouveaux dessins. 2 do Bretelles élastiques de plusieurs qualités. 21 juin

A VENDRE en débarquement du navire l'Edouard, de Bordeaux: 40 barriques vin rouge, St. Julien, St Estèphe, etc. 20 tierçons vin blanc, Haut Sauterne, etc. 11 juin E TALAMON, 86 St. Louis

EN magasin—Huile d'olive première qualité en bouteilles et en demi bouteilles, de la marque de Pascal fils. Absinthe suisse, Berthoud, Cotting. Marasquin, Curaçao, Liqueurs assorties, Cognac, Anisette Marie Brizard, Kirsh. Fruits à l'eau de vie, eau de fleur d'oranger. Bouchons de toute qualité, Ecaille, cire à bouteilles, Savon français. Eau de vie, vieille, marque Castillon. Vins rouges et blancs en barriques et en caisses, divers crûs, à vendre par E TALAMON, 11 juin 86 St. Louis

TABAC de la Havane—En Feuilles excellent Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, en magasin et à vendre par J M CABALLERO 21 juin 32 Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc et brun, à vendre par J M CABALLERO, 21 juin 32 Vieille Levée

CIGARES Principe—[illegible] de qualité supérieure en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 21 juin 32 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de Regalias, Canones, Imperiales, Cazadores, Trabucos, etc. constamment en magasin et à vendre par J. M CABALLERO. 21 juin 32 Vieille Levée

DES avances libérales seront faites sur consignations de produits à leurs amis de New York, Boston, Philadelphie, Baltimore, Charleston, Savannah, Liverpool, Havre, Kingston et Jamaïque. WOOD & SIMMONS, 14 ju 75 Magasins

Liquidation définitive, JUSQU'AU 1er JUILLET. **Mme. Macé**

VENDRA à très bon marché, les marchandises qui lui restent jusqu'au 1er juillet et la balance sera vendue à l'encan. Ces marchandises consistent en chapeaux de paille, de toute description; chapeaux en soie velours et autres; jolies capotes en paille à 3 et 5 la pièce, voiles et voilettes, rubans, fleurs, plumes, crêpes et gazes, à l'usage des marchandes de modes, mantilles, manteaux, [illegible] robes de soie, barèges, mousseline [illegible] bas, soie, souliers, bottines et pantoufles, [illegible] Encore deux bureaux en fer très solides et des coffres élégants.

Mme Macé quittant entièrement les affaires, prie les personnes qui lui doivent de vouloir bien régler d'ici à la fin du mois. 17 juin

Rabais de 25 pour cent.

Le magasin connu sous le nom de PRIX FIXE, situé encoignure Royale et Toulouse, sera fermé ce jour 16 juin pour cause d'inventaire et d'une nouvelle baisse de prix de 25 pour cent sur ces annonces antérieurement.

La ré ouverture aura lieu lundi prochain le 16 courant, à huit heures du matin et sera continuée jusqu'au 30 juin.

Les marchands de la ville et de la campagne sont [illegible] la balance des marchandises en magasin lors mise à l'encan le cinq juillet, à un crédit [illegible] en billets endossés à satisfaction. 12 juin J. M. LOMBARD

EAU DE VI—10 demi pipes vieille eau de vie couleur [illegible] de la marque de Pinet Castillon & Co. 20 quarts do do. A vendre en débarquement de l'Edouard, par 19 juin—3 J. TARDOS 7 Conti

EN débarquement du navire Edouard, de Bordeaux: 20 caisses sardines de Nantes en boîtes et demi boîtes, 20 paniers [illegible] à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 19 juin 11 et 15 St Louis

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux: 160 barriques vin rouge de divers crus. 10 barriques et demi barriques vin blanc Haut Sauterne. G M LUCAS, 18 juin 30, Bienville

A VENDRE, en débarquement du navire Edouard, de Bordeaux: 6 barils vin blanc, Vieilles bouchons supérieurs, pour vin. —En Magasin— 100 barriques vin rouge ordinaire vieux. 25 barriques vin rouge Ludon, Médoc. [illegible] 25 quarts et [illegible] de pipe eau de vie, vieille Champagne. 30 quarts cerises à l'eau de vie, 40 [illegible] liqueurs fines assorties par POUGET FILS, 147, Royale 1 ja

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux: 25 barriques vin rouge, Montferrand, 15 do vin rouge, vieux St Estephe Médoc. CHS. DUFOUR, 1 Conti 11 ju

A VENDRE en débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux: 100 demi barriques Vin blanc Haut Sauterne; 6 Futailles Fil à voile; [illegible] Bouchons ordinaires; [illegible] jarres de Vernis; [illegible] boîtes Peintures vertes; 1 caisse Mastic à bouteilles. [illegible] 11 ju 13, rue Toulouse

Corsets Français, A 50 pour 100 au-dessous du coût.

Les Dames de la Nlle. Orléans sont invitées à venir visiter le magasin situé à l'encoignure des rues de Chartres et Conti, où elles trouveront un grand assortiment de beaux Corsets français, de différentes façons, et aux prix de $1 1/2 à 8, tels que: Corsets à la paresseuse, dito [illegible], dito à formes et demi [illegible]. De plus, un bel assortiment de marchandises [illegible] Parfumerie fine de Monpelas, Eau de Cologne, Savons, Essences &c, &c. [illegible] Chartres et Conti. 6 juin

LINON pour moustiquaire—Le soussigné a reçu une caisse de cet article supérieur pour moustiquaires, dans laquelle se trouvent quelques pièces très supérieures à tout ce qu'on ait importé en cette ville. M. E. DAVOCK, 25 Chartres

A VENDRE en magasin:—350 barriques bon vin ordinaire, 10 do. Cantenac et [illegible], Médoc vieux, 20 barriques Ludon, Médoc, 250 milliers bouchons fins et surfins. Ayant droit au drawback. 12 quarts pipe eau de vie preuve, A. Dupuy, 8 barriques do [illegible] preuve, 20 quarts et barillets de pipe eau de vie fine Champagne, 400 caisses vin rouge St. Julien. POUGET FILS, 7 av 147 Royale

SERINGUES [illegible] grandeurs [illegible] en débarquement du navire Edouard, de Bordeaux, à vendre par NUMA LACOSTE, 11 juin rue Royale, No. 10

BACON—Quelques [illegible] à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.

[illegible] MERLE, BEYLLE & Co. 23 ja 79 Tchoupitoulas